

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ODDO BHF Avenir Europe

(ci-après, le « Fonds »)

Cet OPCVM est géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: Part DR-EUR - FR0011380070 - EUR - Capitalisation et/ou Distribution

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce Fonds est classifié : Actions internationales

L'objectif de gestion du Fonds est la valorisation du capital à long terme en surperformant son indicateur de référence, l'indice MSCI Europe Smid Cap (Net Return) EUR, sur un horizon de placement minimum de 5 ans, tout en prenant en compte des critères ESG. Le Fonds est un fonds de sélection de valeurs et il est géré de manière active et discrétionnaire, en référence à son indicateur.

Le Fonds est en permanence investi de 75% à 100% de l'actif en actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays de l'Espace Economique Européen ou dans un pays européen membre de l'OCDE, avec un minimum de 75% en actions émises par des sociétés dont le siège social est situé dans un Etat membre de l'Union Européenne, en Islande ou en Norvège. L'investissement hors Espace Economique Européen et Etats de l'OCDE est limité à 20%.

L'univers d'investissement est constitué des valeurs qui composent le MSCI Europe Smid Cap Net Return EUR ainsi que d'autres valeurs de sociétés dont le siège social est situé dans l'Espace Economique Européen (EEE) ainsi que de tout autre pays européen membre de l'OCDE et dont la capitalisation est comprise entre 500 millions et 10 milliards d'euros (à la première acquisition en portefeuille). A titre accessoire, le Fonds pourra également investir dans des valeurs de sociétés situées dans la même zone géographique et dont la capitalisation est inférieure à 500 millions d'euros (à la première acquisition en portefeuille). La composition du Fonds peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur de référence.

Dans un premier temps, l'équipe de gestion prend en compte des critères extra-financiers de manière significative, grâce à une approche en sélectivité conduisant à éliminer au moins 20% de l'univers d'investissement. Cette approche en sélectivité est réalisée en deux étapes. Etape 1. Des exclusions sectorielles strictes sont mises en œuvre. Etape 2. La prise en compte de critères ESG repose sur une approche combinant « *best-in-universe* » et « *best effort* » et favorisant l'existence et l'amélioration de bonnes pratiques. Un *scoring* interne des titres en portefeuille est réalisé en se basant sur les analyses propriétaires des gérants et des bases de données externes. Une attention particulière est portée à l'analyse du capital humain (gestion des ressources humaines, santé et sécurité des employés...) et à la gouvernance d'entreprise (préservation des intérêts de l'actionnaire minoritaire, politique de rémunération...). Des informations complémentaires sur l'analyse ESG sont disponibles dans le prospectus, à la rubrique « Stratégie d'investissement ». La Société de gestion s'engage à ce que les émetteurs représentant au moins 90% de l'actif net du Fonds aient fait l'objet d'une notation ESG. Dans un deuxième temps, le processus d'investissement est caractérisé par quatre grandes étapes ((i) filtre de l'univers, (ii) analyse fondamentale, visites de sociétés, (iii) valorisation, (iv) construction des portefeuilles).

Le processus d'investissement repose sur une gestion active basée sur le stock picking au sein de l'univers éligible. Le gérant investit dans des sociétés qui jouissent d'un réel avantage compétitif sur un marché à forte barrière à l'entrée et qui génèrent une rentabilité élevée à même d'autofinancer leur développement

sur le long terme. Ces caractéristiques ressortent de l'analyse des gérants et sont choisies de manière discrétionnaire par ceux-ci.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 25% en obligations et titres de créance afin de rémunérer la trésorerie. Les instruments utilisés seront principalement des titres de créances négociables de durée courte, cantonnés à des émetteurs de notation AAA (Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion). La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte de l'intérêt des porteurs, des conditions de marché et de la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux.

Le Fonds pourra également être investi en bons du trésor, obligations à taux fixes émises par les états de la zone euro, obligations à taux fixes émises par les entreprises publiques de la zone euro.

Le Fonds peut intervenir sur tous les instruments financiers à terme ou conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré français et étrangers (couverture du risque de change). Ces instruments seront des futures, swaps de change, change à terme et seront utilisés afin de couvrir le risque de change du Fonds, celui-ci devant être limité à 50% de l'actif net du Fonds. La contrepartie n'intervient pas dans la gestion des contrats financiers à terme négociés de gré à gré.

Le Fonds pourra détenir des titres intégrant des dérivés dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds (obligations convertibles et bons de souscriptions).

Le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE, (ii) en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par ODDO BHF Asset Management SAS et ODDO BHF Asset Management GmbH et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du Fonds.

Le Fonds n'aura pas recours aux Total Return Swaps. L'exposition maximale du portefeuille aux différentes classes d'actifs (actions, titres de créances, OPC et dérivés) sera limitée à 100% de l'actif net.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 11h15 (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même.

La part DR-EUR capitalise et/ou distribue ses revenus, sur décision annuelle de la société de gestion.

Durée de placement recommandée : 5 ans

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Fonds est classé dans la catégorie 6 :

Le FCP présente un niveau de risques élevé dû à sa stratégie d'investissement en actions de petites et moyennes capitalisations de pays de l'Espace Economique Européen ou de pays européens membres de l'OCDE, à hauteur de 75% minimum de son actif.

Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité : le Fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peut impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements. Ce risque concerne les échanges de gré à gré.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	2,17 %

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20% maximum de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence (MSCI Europe Smid Cap Net Return EUR), une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées et sous condition d'une performance absolue positive. Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice : 0,15 %

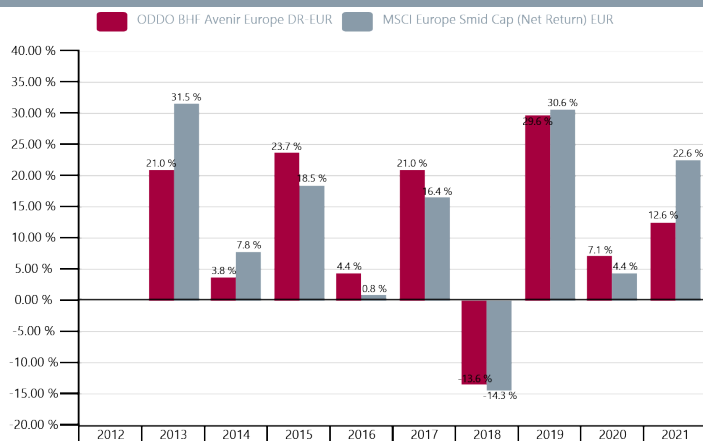
Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en mars 2021.

Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel du Fonds donne le montant exact des frais encourus.

Ils ne comprennent pas les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation, excepté dans le cas d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique 'Frais et commissions' du prospectus, disponible sur am.oddo-bhf.com.

PERFORMANCES PASSES



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Ce Fonds a été créé le 25/05/1999.

La Part DR-EUR a été créée le 27/12/2012.

La devise de référence est EUR.

Jusqu'au 02/01/2014 l'indicateur de référence était HSBC Smaller Europe (+UK) Net TR EUR. Depuis le 02/01/2014, l'indicateur de référence est MSCI Europe Smid Cap (Net Return) EUR.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : ODDO BHF SCA

De plus amples informations sur le Fonds tels que le prospectus (Français, Anglais) et les documents périodiques (Français, Anglais) sont disponibles sur am.oddo-bhf.com ou peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de ODDO BHF Asset Management SAS - 12 boulevard de la Madeleine 75009 PARIS ou auprès de l'agent centralisateur dans le pays de commercialisation. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (am.oddo-bhf.com) et en version papier sur simple demande de l'investisseur auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

D'autres catégories de parts sont disponibles pour ce Fonds.

La responsabilité de ODDO BHF Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Fiscalité :

Le Fonds est éligible aux Plan d'Epargne en Actions et peut servir de support de contrats d'assurance-vie.

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention de parts du Fonds peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

ODDO BHF Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/04/2022.